



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Étaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO.

Étaient excusés : Marc POUDEROUS.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de
séance : Ségolène MALAVAL.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 **AFFECTATIONS DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT**

M14

COMMUNE

Excédent de fonctionnement	236.044,18€
Déficit d'investissement	-20.755,41€
Résultat de clôture	215.288,77€

Affectation du résultat de fonctionnement :

- restes à réaliser dépenses	351.831,87€
- restes à réaliser recettes	<u>337.568,33€</u>
TOTAL	14.263,54€

Affectation du résultat : 20.755,41 + 14.263,54 = 35.018,95€

Report à nouveau **236.044,18 – 35.018,95 = 201.025,23€**

LOTISSEMENT « LE THERON »

Excédent de fonctionnement	29.725,04€
Déficit d'investissement	-17.229,50€
Résultat de clôture	12.495,54€

Affectation du résultat : 17.229,50€

Report à nouveau **29.725,04€ - 17.229,50€ = 12.495,54€**

LOTISSEMENT « LES TROIS CHENES »

Excédent d'investissement	4.380,00€
---------------------------	-----------

M4

ASSAINISSEMENT M49

Excédent de fonctionnement	10.707,71€
Excédent d'investissement	15.487,99€
Résultat de clôture	26.195,70€

Report à nouveau : **10.707,71€**

TRANSPORT SCOLAIRE M43

Excédent de fonctionnement	22.274,05€
Excédent d'investissement	28.177,97€
Résultat de clôture	50.452,02€

Report à nouveau : **22.274,05€**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes financiers uniques ci-dessus.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état des créances irrécouvrables :

- sur le budget principal pour un montant de 84,30 €,
- sur le budget assainissement pour un montant de 37,55 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces créances, montants prévus aux budgets primitifs. Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions de non-valeur.

CONDITIONS D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'UTILISATION DE CHEMINS RURAUX

Suite à la séance du Conseil Municipal du 15 février 2024, Monsieur le Maire rappelle :

La société VENSOLAIR, partenaire de la commune dans le déploiement de projets éoliens, ont proposé une promesse unilatérale de constitution de servitudes sur voies communales et chemins ruraux pour le développement d'un parc éolien, présenté au Conseil Municipal par Monsieur le Maire.

Ladite promesse de constitution porte sur les chemins ruraux suivants : le Chemin de Bouloc à Saint-Beauzély, le Chemin d'Estalane à Mauriac et le Chemin de Monteillat à Mauriac.

Il avait été décidé de prendre contact avec les particuliers dont les propriétés jouxtent les chemins concernés avant de procéder à la signature de la convention, chose faite le 29 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la société VENSOLAIR.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, informe le Conseil Municipal de la demande en date du 24 février 2024 de Monsieur Jaufré SALVAN, pour la mise en place d'un passage canadien suffisamment robuste pour le passage de véhicules, sur la parcelle située section H n°13. Etant amené à fréquemment passer avec des troupeaux de vaches, cela empêcherait les visiteurs d'être gênés par le fil de clôture actuellement présent afin de garer leurs véhicules. Le Conseil Municipal ne donne pour le moment pas de suite à cette demande qui sera à nouveau étudiée prochainement.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, informe également le Conseil Municipal de la demande en date du 28 février 2024 de Madame Aline PRIMAUT, pour l'acquisition d'une portion de la parcelle située section K n°653, appartenant à la commune, en vue d'en faire profiter ses chevaux. Le Conseil Municipal prévoit une visite sur place avant de prendre une décision.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, avise le Conseil Municipal de la requête de Monsieur Romain HUMBERT, représentant du GAEC Cazelles Utopia, d'utiliser une portion d'une parcelle de la commune située section E n°225 pour l'exploitation de son GAEC. Le Conseil Municipal approuve et charge Monsieur le Maire de préparer la convention de mise à disposition d'une parcelle communale.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, fait part au Conseil Municipal du courriel en date du 03 avril 2024 de Monsieur Yves ROUCOULES dans lequel il informe la Mairie des nuisances occasionnées par le ruissellement des eaux pluviales dans sa grange située dans la Rue du Terrail. Pour remédier à ces problèmes, une visite sur place est nécessaire afin d'étudier les travaux à effectuer.*
- *Enfin, Monsieur Frédéric BALARD, Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur David SOYER de réaliser des travaux d'enrochement sur le chemin attenant à sa parcelle située section H 268, qui risque d'être endommagée après des épisodes de fortes pluies. Le Conseil Municipal choisi d'attendre le devis d'un terrassier avant de prendre une décision.*
- *Monsieur Bastien TREMOLIERES-SERMET, conseiller municipal, faire part à l'assemblée du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 08 avril 2024 relative à la salle municipale de Castelmus, entre l'association La Castelmusarde et les membres du Conseil Municipal qui ont pu être présents. En effet, plusieurs requêtes ont été formulées, notamment la possibilité de remettre à la location la salle municipale uniquement pour les habitants de la commune de Castelnau-Pégayrols ainsi que pour les associations. Cette requête a été acceptée et la salle de Castelmus sera de nouveau mise à disposition. Aussi, une liste de travaux à été formulée pour réhabiliter la salle et ses extérieurs (changement de la porte d'entrée, vitres cassées, volet roulant de la cuisine, fuite sur une gouttière, plinthes de carrelage cassées, installation d'une plaque chauffante, d'un disjoncteur relié au chauffe-eau, changement de néons défectueux...) ainsi que la mise en sécurité de l'aire de jeux et la*

construction d'un local de stockage de matériel attenant à la salle. Ces diverses demandes ont été acceptées : la Mairie se chargera de payer les fournitures et le matériel nécessaire à ces différents travaux, dont la plupart seront réalisés par les membres de l'association La Castelmusarde.

- Monsieur Jérémie GAYRAUD, conseiller municipal, indique au conseil qu'il serait judicieux de consacrer une journée pour les aménagements extérieurs de la commune (installation de tables, de bancs, éclairages etc...). Le Conseil Municipal approuve et organisera cette journée dès lors que ces nouvelles installations auront été acquises.
- Monsieur Franck VIELLEDENT, 2nd Adjoint, informe le Conseil Municipal du rendez-vous prévu le mardi 16 avril avec l'électricien Guilhem CAUMES pour l'installation de la borne wi-fi à Castelnau.
- Madame Françoise BONNAL, habitante de la commune, demande au Conseil Municipal où en sont les travaux prévus pour la construction d'un support en bois pour la Sainte-Vierge à l'église Saint-Michel. Un devis avait été demandé, le Conseil Municipal est dans l'attente d'un second devis. Madame BONNAL informe également le Conseil d'ampoules défectueuses/manquantes dans la crypte de l'église. L'employé communal se chargera d'aller sur place pour changer ces ampoules.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.